

DOSSIER DE PRESSE

Assemblée plénière
11, 12 et 13 décembre 2019

SOMMAIRE

Budget primitif 2020

Un budget ambitieux conforme aux priorités régionales

Développement économique pour l'emploi

Un accélérateur à projets pour l'économie circulaire Région-ADEME
La Région accompagne les PME vers « l'industrie du futur »

Agriculture

Deux appels à projets pour accompagner l'agriculture de demain

Tourisme

Un « appel à émergence de projets » pour un tourisme durable

Formation professionnelle

Un nouveau service public régional de la formation professionnelle (SPRF) en amont de la qualification

Sanitaire et social

Ouverture d'une nouvelle filière en masso-kinésithérapie à l'IPMR de Nevers

Lycées

38,5 millions d'euros de dotation de fonctionnement

Développement des territoires

Contrat de transitions écologiques
Politique de la ville
Espaces Nouveaux ; Villages Innovants

Transports

Avenant n°4 à la convention TER 2018-2025

Energie

Augmentation de capital de la SEM Energies Renouvelables Citoyenne
Convention de partenariat 2020-2024 relative aux matériaux biosourcés dans le bâtiment

Jeunesse

« Aide au permis de conduire » et avantages de la « Carte Avantages jeunes » dans les librairies et les bibliothèques

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

Budget régional 2020

Un budget ambitieux conforme aux priorités régionales

Le budget primitif 2020, d'un montant total de 1,631 milliard d'euros (*hors gestion active de la dette*), concrétise l'engagement et l'action régionale autour des grandes priorités du mandat (*) : « Mener la bataille pour l'emploi », « Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable », « Construire ensemble la nouvelle région » et « Conduire une évolution maîtrisée des dépenses de gestion ».

En cohérence avec les orientations budgétaires, le budget 2020 mobilise l'ensemble des politiques régionales pour répondre à l'urgence du changement climatique, ainsi qu'aux enjeux de l'emploi et de la formation sur le territoire.

Zoom sur les éléments budgétaires

La garantie d'un autofinancement solide tout en soutenant l'investissement

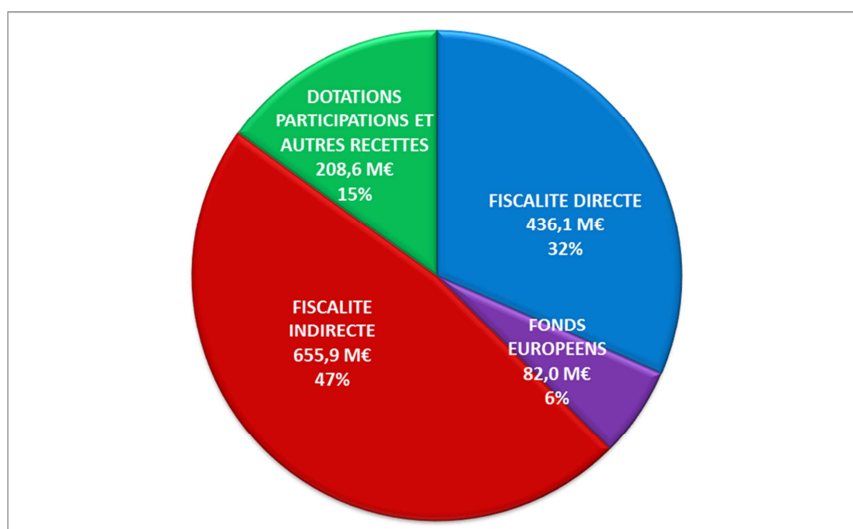
Le niveau d'investissement de la Région poursuit sa trajectoire à la hausse en 2020 (+7 %) et atteint 527 millions d'euros de crédits de paiement (*hors dette*).

La hausse des investissements conduira à un recours accru à l'emprunt mais la Région maintient une stratégie d'emprunt responsable et garantit la soutenabilité de l'endettement par une gestion rigoureuse. Conformément aux objectifs de la stratégie de mandat, la capacité de désendettement reste inférieure à six ans.

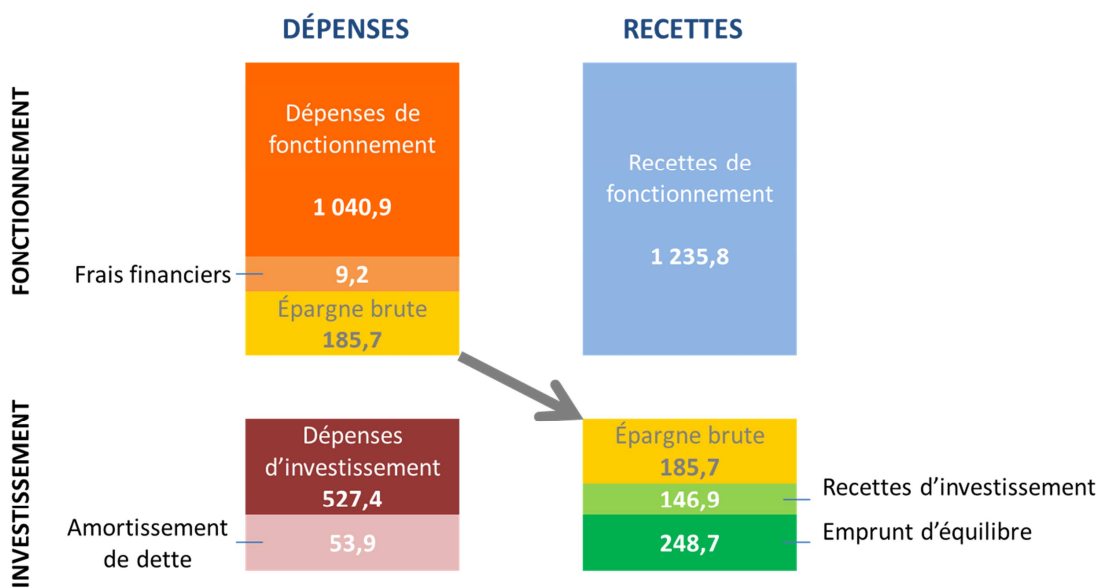
Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

La Région préserve ses marges de manœuvre par le maintien d'un niveau d'épargne brute satisfaisant. L'exigence de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement se poursuit, malgré des contraintes plus fortes.

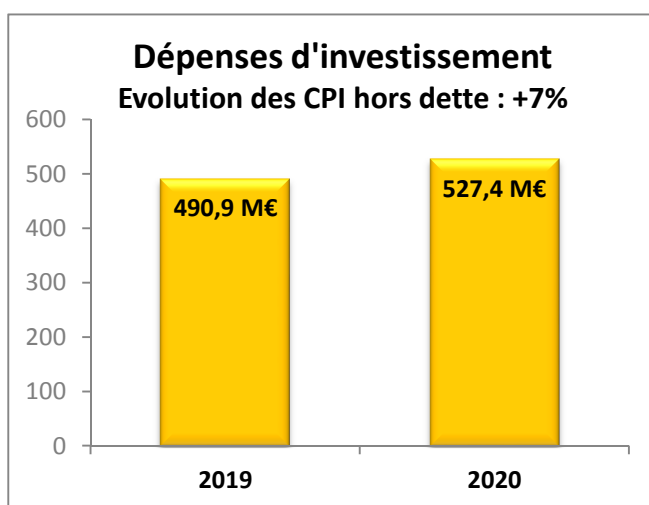
RECETTES (hors emprunt et hors gestion active de la dette) = 1 382,7 M€

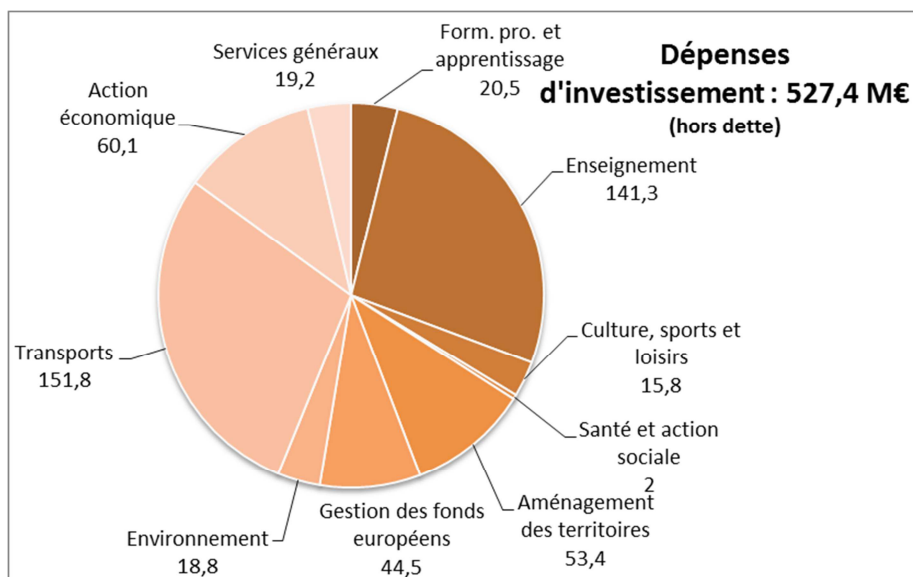


DÉPENSES en millions d'euros (M€)

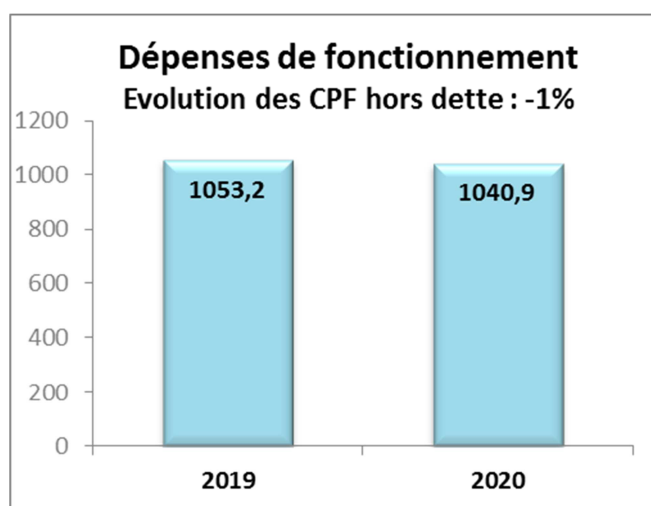


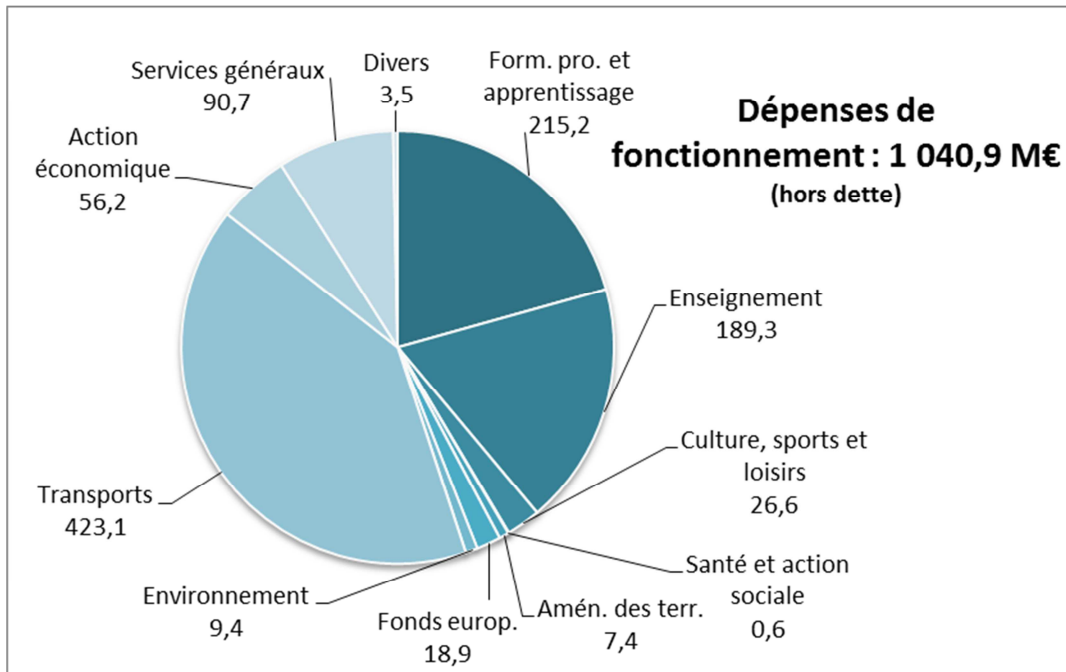
(*) opérations réelles hors GAD





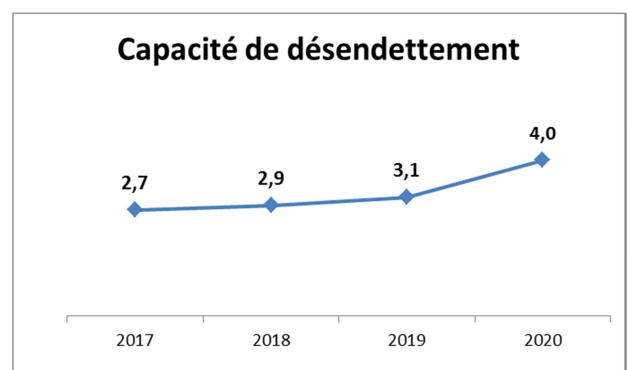
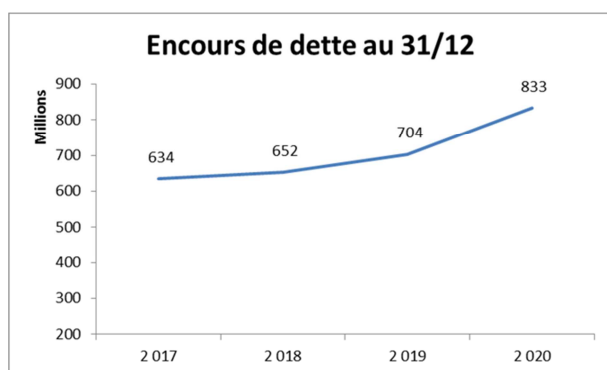
Présentation par fonction conformément à la réglementation M71





Présentation par fonction conformément à la réglementation M71

RATIOS D'ENDETTEMENT (les données 2019 et 2020 sont des données prévisionnelles)



La **capacité de désendettement** est obtenue en rapportant l'encours de la dette et l'épargne brute dégagée sur la section de fonctionnement. Ce ratio mesure le temps que mettrait la collectivité à se désendetter si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

(*) Ci-dessous, le détail par thématique du plan de mandat

Les données financières indiquées regroupent les principaux postes de dépenses, crédits de paiement de fonctionnement et d'investissement cumulés. Elles sont présentées selon les thématiques et programmes budgétaires du plan de mandat de la collectivité.

« Mener la bataille pour l'emploi » : 642,5 M€

- 53,6 M€ : Accélérer la reprise de l'activité grâce à l'innovation, l'export, l'aide aux filières stratégiques, moteurs de l'activité économique de la Bourgogne-Franche-Comté ;
- 13,3 M€ : #NotreAgricultureDemain, notre contribution régionale pour une agriculture durable ;
- 8,6 M€ : Renforcer les solidarités et l'innovation sociale grâce à l'économie sociale et solidaire ;
- 16,4 M€ : Accélérer le déploiement de la SCORAN sur le territoire ;
- 40,3 M€ : Soutenir et fédérer les acteurs de la recherche et les établissements d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire ;
- **191,3 M€ : Donner envie d'apprendre dans les lycées de demain : connectés, engagés dans la transition écologique ;**
- 83,9 M€ : Apprentissage et formations sanitaires et sociales, une voie d'avenir ;
- **151,8 M€ : Dans un contexte de reprise économique, former plus de 17 000 demandeurs d'emploi pour leur permettre d'acquérir les compétences attendues par les entreprises et une évolution individuelle pérenne ;**
- 17,3 M€ : Poursuivre l'ambition régionale en matière d'attractivité et d'économie touristiques ;
- 63,4 M€ : Mobiliser davantage les fonds européens pour accélérer les transitions numériques et écologiques ;
- 2,6 M€ : Développer le rayonnement à l'international et intensifier la coopération avec nos voisins, notamment la Suisse.

« Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable » : 603,5 M€

- 17,2 M€ : Fédérer les énergies vers une région à énergie positive ;
- 8,5 M€ : Protéger notre environnement et préserver la biodiversité ;
- 2,9 M€ : Agir pour une gestion durable et la valorisation intelligente de la forêt, du bois et des montagnes ;
- **574,9 M€ : La mobilité partout et pour tous, une grande ambition de notre Région.** Moderniser les infrastructures pour améliorer les transports du quotidien, des transports régionaux moins carbonés, développer l'offre de transport et la régularité dans le cadre de la convention TER, l'outil Mobigo au service des voyageurs et une billettique pour le transport scolaire, des solutions de mobilité innovantes à co-construire avec les intercommunalités et les parties prenantes dans chaque bassin de mobilité.

« Construire ensemble la nouvelle région » : 94,8 M€

- 28,1 M€ : Poursuivre le déploiement d'une politique culturelle ambitieuse qui s'adresse à tous, sur tous les territoires ;
- 11,7 M€ : Favoriser l'accès aux sports pour toutes et tous ;
- 6,3 M€ : Encourager la citoyenneté, soutenir la vie associative, faciliter l'autonomie des jeunes ;
- 48,3 M€ : Cohésion et solidarité, pour rendre nos territoires plus attractifs et plus innovants ;
- 0,4 M€ : Outiller la démocratie participative.

« Conduire une évolution maîtrisée des dépenses de gestion » : 227,7 M€

- 183,4 M€ : Ressources humaines ;
- 44,3 M€ : Modernisation de l'administration régionale.

Développement économique pour l'emploi

Un accélérateur à projets pour l'économie circulaire Région-ADEME

La Région met en place avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) un accélérateur à projets pour l'économie circulaire en Bourgogne-Franche-Comté afin de soutenir les initiatives des entreprises, des associations ou des collectivités qui favorisent l'économie des ressources et la réduction des impacts environnementaux. Les élus régionaux votent le règlement 2020 de cet accélérateur qui débutera dès le 1^{er} janvier prochain.

Ce dispositif permet principalement d'accélérer l'identification et le montage de projets en lien avec l'économie circulaire mais aussi de développer les synergies entre les différents acteurs régionaux.

Cet accélérateur a pour socle les huit piliers de l'économie circulaire :

- L'approvisionnement durable : privilégier les ressources renouvelables et les matières recyclées ;
- L'éco-conception : introduire l'environnement dès la conception du produit ou d'un service et lors de toutes les étapes de son cycle de vie ;
- L'économie de la fonctionnalité : inventer une nouvelle offre en proposant un service plutôt qu'un produit ;
- L'allongement de la durée d'usage : allonger la durée d'usage grâce à l'engagement de tous autour du réemploi, de la répartition de l'échange et du don ;
- La consommation responsable : agir en consommateur responsable en intégrant l'environnement dans les choix de consommation ;
- Le recyclage et la valorisation : créer de nouvelles ressources par le compostage, le tri, le recyclage et la valorisation des déchets ;
- L'écologie industrielle et territoriale : optimiser les ressources (matières, énergie, eau mais aussi locaux, équipements, expertise...) à l'échelle d'un territoire.

Cet accélérateur à projets Economie Circulaire complète un ensemble de programmes que l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté conduisent seules ou en partenariat, afin de favoriser l'économie des ressources et réduire les impacts environnementaux.

La Région accompagne les PME vers « l'industrie du futur »

Les élus régionaux votent une aide globale de 9,24 millions d'euros aux bénéficiaires de l'appel à projets « Accompagnement des PME vers l'industrie du futur » : le CETIM (Centre Technique des Industries Mécaniques), le Pôle du véhicule du futur et le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales), afin de soutenir la modernisation des PME (petites et moyennes entreprises) de Bourgogne-Franche-Comté.

L'appel à projets « Accompagner les PME vers l'industrie du futur » a été lancé dans le cadre du partenariat Etat-Région « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur ». Il vise à soutenir l'accélération de la transformation des entreprises en accompagnant d'ici fin 2022 environ 600 entreprises de Bourgogne-Franche-Comté.

Outre la modernisation de l'outil de production, il s'agit d'accompagner les PME et ETI dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leurs organisations, de leurs modes de conception et de commercialisation. L'enjeu est de construire une industrie plus connectée, plus compétitive, plus réactive aux besoins de ses clients, plus respectueuse de son environnement et des travailleurs.

L'enveloppe globale accordée aux trois bénéficiaires de l'appels à projets se répartie comme suit :
- 4,6 millions d'euros au CETIM sur un budget global de 7,43 millions d'euros ;

- 544 500 euros au Pôle Véhicule du Futur sur un budget de 1,09 million d'euros ;
- 360 000 euros au GIFAS sur un budget global de 720 000 euros.

La Région est en charge de l'attribution de la contribution apportée par l'Etat au financement des projet (à parité) dans le cadre des crédits du PIA (*Programme Investissement d'Avenir*).

Agriculture

Deux appels à projets pour accompagner l'agriculture de demain

L'Assemblée régionale approuve deux nouveaux appels à projets pour accompagner le monde agricole de demain : « Recherche et expérimentation en agriculture » et « Actions de démonstration et actions d'information ». Les initiatives sur l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de l'impact sur l'environnement ou de la meilleure gestion de la ressource en eau seront prioritaires.

La Région veut créer un véritable écosystème d'innovation et favoriser les démarches de R&D participatives et ascendantes afin d'accompagner les agriculteurs vers des modes de production plus qualitatifs, durables, producteurs de valeur ajoutée et résilients face aux crises.

Appel à projets « Recherche et expérimentation en agriculture »

Il s'adresse aux instituts techniques agricoles, chambres d'agriculture, établissements d'enseignement et de recherche agricoles, associations de développement agricole, ou encore à des organismes publics ou privés qui se livrent à des activités d'expérimentation ou de développement agricole.

Il s'agit de soutenir des travaux qui ont pour finalité :

- de produire des références adaptées au niveau local ;
- de mettre au point des techniques et des pratiques directement opérationnelles pour la production et la transformation des produits agricoles sur le territoire ;

Les projets retenus doivent présenter un intérêt pour l'ensemble de la filière agricole régionale concernée et être diffusés largement et gratuitement.

Appel à projets « Actions de démonstration et actions d'information »

Il concerne les organismes publics ou privés (dont les associations), les établissements publics et les entreprises privées (dont les coopératives). Objectif : soutenir les actions collectives de démonstration et d'information.

Les actions de démonstration ce sont par exemple des séances de travaux pratiques pour expliquer une nouvelle technologie, l'utilisation de machines nouvelles ou améliorées, une nouvelle méthode de protection des cultures ou encore une technique de production... Elles peuvent se dérouler sur une exploitation, dans un centre de recherche, des stations d'expérimentation, des parcelles pilotes...

Les actions d'information consistent à la diffusion d'éléments techniques nouveaux et directement utiles pour l'exercice des métiers de l'agriculture, tels que des résultats de travaux de recherche, des références ou des innovations. Elles peuvent prendre la forme de réunions, séminaires, colloques, expositions, journées techniques ou d'échanges de pratiques, mais aussi de supports écrits.

Ces deux appels à projets seront ouverts à partir du 23 décembre 2019 jusqu'au 14 février 2020.

Le candidat devra déposer son dossier en ligne sur le portail du guide des aides de la Région : <https://www.bourgognefranchecomte.fr>

Tourisme

Un « appel à émergence de projets » pour un tourisme durable

La Région lance, dès janvier 2020, un « Appel à l'émergence de projets » pour un tourisme durable afin de soutenir financièrement des initiatives touristiques innovantes et d'ampleur, portées par des opérateurs publics ou privés sur son territoire. Ces dernières devront permettre d'imaginer le tourisme de demain et répondre aux attentes des touristes et des habitants en matière de développement durable et de respect de l'environnement.

Zoom sur les objectifs :

- Développer un projet d'ampleur susceptible de générer un nombre conséquent de flux touristiques et de nuitées ;
- Proposer une démarche innovante d'ordre technologique, environnementale ou organisationnelle ;
- Répondre aux ambitions de la Région en matière d'attractivité, qui consistent à faire de la Bourgogne-Franche-Comté la région de référence en France et en Europe du mode de vie « sain » et « accessible » ;
- Intégrer le développement d'une offre d'hébergement de qualité couplée à des activités touristiques sur le site envisagé ;
- Répondre aux enjeux de développement durable et de réchauffement climatique (intégration environnementale, matériaux respectueux de l'environnement, utilisation responsable de la ressource en eau et énergie, recyclage des déchets, circuits de proximité) ;
- Favoriser l'emploi local.

La date limite de remise des propositions à la direction du tourisme de la Région contact.tourisme@bourgognefranche-comte.fr est fixée au 30 avril 2020.

Cette initiative est lancée en partenariat avec la Banque des Territoires, notamment pour le portage des infrastructures immobilières.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a ouvert un programme pluriannuel d'investissement de 36,5 millions euros au titre des grands projets touristiques structurants pour la période 2018-2022.

Exemples de grands projets financés : la création de la Cité internationale de la gastronomie et du vin à Dijon (subvention de 5 millions d'euros) et celle du Centre d'interprétation de la Maison du Comté à Poligny (subvention de 1 million d'euros).

Le tourisme en Bourgogne-Franche-Comté :

- Représente 6,3 % du PIB de la région et génère près de 42 000 emplois en saison estivale ;
- Pour l'année 2018, on compte près de 59 millions de nuitées pour plus de 750 000 lits touristique ;
- le territoire compte 20 000 kilomètres de sentiers de randonnée, 26 sites de ski alpin, 41 stations vertes de vacances ainsi que 1 330 kilomètres de voies d'eau navigables.

Formation professionnelle

Un nouveau service public régional de la formation professionnelle (SPRF) en amont de la qualification

Les élus régionaux approuvent le nouveau du Service public régional de la formation (SPRF) en amont de la qualification, qui permet aux personnes en recherche d'emploi les plus fragiles et les moins qualifiées de bénéficier d'un parcours de formation sécurisé, individualisé et personnalisé.

L'actuel SPRF en amont de la qualification arrive à échéance au 31 décembre 2020.

La Région anticipe aujourd'hui pour assurer la continuité d'une offre de services au bénéfice des personnes les plus fragiles en proposant un nouveau dispositif élaboré en étroite concertation avec les organismes et acteurs de la formation :

- Le contenu du dispositif : des parcours sécurisés et individualisés et des prestations autour de la consolidation du projet professionnel, de mises en situation professionnelle, de l'acquisition de pré requis professionnels, avec passage de certifications ;
- Le public concerné : toute personne en recherche d'emploi de plus de 16 ans, inscrite ou non à Pôle emploi, avec priorité sur les moins qualifiées ;
- Le maillage du territoire : déploiement d'une offre de proximité sur l'ensemble du territoire, avec un minima de vingt plateformes et une quarantaine de sites de formation.

Sanitaire et social

Ouverture d'une nouvelle filière en masso-kinésithérapie à l'IPMR de Nevers

L'Assemblée régionale approuve l'ouverture d'une nouvelle filière en masso-kinésithérapie au sein de l'Institut Paramédical des Métiers de la Rééducation (IPMR) de Nevers à compter de la rentrée de septembre 2020, pour une promotion de 25 étudiants.

La loi a transféré des compétences de droit commun aux Régions en matière de formations paramédicales et de sages-femmes. Désormais, la création des écoles de sages-femmes et des instituts de formation paramédicale fait l'objet d'une autorisation quinquennale et d'un agrément de leur directeur délivrés par la Région après avis de l'Agence régionale de santé (ARS).

Suite à cette phase d'instruction et à l'avis formulé par les services de l'ARS et de l'Université de Bourgogne, la Région autorise l'ouverture d'une filière de masso-kinésithérapie par l'association « Institut Paramédical des Métiers de la Rééducation (IPMR) » de Nevers pour 25 étudiants en complémentarité de sa filière ergothérapie ouverte en septembre 2017. Les étudiants de l'UFR Santé seront avertis dans les prochains jours de l'ouverture de cette nouvelle filière à Nevers en septembre 2020.

Cette augmentation porte désormais le quota à 185 places en masso-kinésithérapie en Bourgogne-Franche-Comté (80 à Dijon, 50 à Besançon et 30 à Montbéliard).

Lycées

38,5 millions d'euros de dotation de fonctionnement

Les élus votent la dotation globale de fonctionnement des lycées qui s'élève à 38,5 millions d'euros pour 2020. A cette aide, il faut rajouter la dotation spécifique « installations sportives » des lycées à hauteur de 760 000 euros.

La dotation de la Région globale et forfaitaire couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement : chauffage, électricité, contrats de maintenance, petit entretien, matériels administratifs et pédagogiques...

Rappelons que la Région a en charge le fonctionnement de 130 lycées publics :

- 109 établissements relevant de l'Education nationale (on comptabilisait 84 720 élèves à la rentrée 2018-2019),
- 21 établissements d'enseignement agricole (5 398 élèves enregistrés à la dernière rentrée).

Développement des territoires

Contrats de transition écologique

Le Conseil régional approuve les sept contrats de transition écologique (CTE) qu'il signera prochainement aux côtés de l'Etat, de l'ADEME (Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie), de la Caisse des dépôts et consignations et des sept territoires de Bourgogne-Franche-Comté concernés.

L'Etat a décidé au printemps de généraliser la démarche des CTE en appelant les territoires volontaires à candidater.

Les territoires engagés dans les contrats de transition écologique sont des territoires volontaires qui parient sur l'écologie comme moteur de l'économie. Après une première phase d'expérimentation en 2018 sur 19 territoires diversifiés en métropole et en outre-mer (dont le territoire de Haute Côte-d'Or en Bourgogne-Franche-Comté), il a été décidé d'étendre la démarche des contrats de transition écologique (CTE) : 61 nouveaux territoires ont été annoncés le 9 juillet 2019.

Sept lauréats (Grand Dole, Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, Pays de Montbéliard Agglomération, Communauté de communes de Bligny-sur-Ouche / Pouilly-en-Auxois, Grand Besançon, Nièvre ligérienne, Pays Vesoul Val de Saône) ont été retenus en Bourgogne-Franche-Comté.

Les actions intégrées aux CTE peuvent être accompagnées par la Région sur ses dispositifs de droit commun ou dans des contrats métropolitains ou de territoires.

Ces contrats permettent de répondre aux ODD 12 "Consommation responsable" en visant zéro déchet et l'ODD 13 "Lutte contre le changement climatique" en visant une région à énergie positive.

Politique de la ville

La rénovation urbaine au cœur des quartiers

Les élus régionaux approuvent l'avenant à la Convention régionale de Cohésion Urbaine et Sociale (CréCUS) pour le renouvellement urbain du quartier « Les Evoironnes » à Sochaux et les « protocoles d'engagements renforcés et réciproques » de Besançon métropole, Dijon métropole et Vesoul Agglomération.

La Région signe avec les villes et EPCI concernés par des quartiers « politique de la ville » des Conventions régionales de Cohésion Urbaine et Sociale (CréCUS). Ces conventions reprennent les interventions de la Région en faveur de la rénovation urbaine dans les quartiers d'intérêt régional (13 en Bourgogne-Franche-Comté) et d'intérêt local, ainsi qu'en matière de cohésion sociale (dans le cadre des contrats de ville).

La CréCUS en faveur de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard a été signée le 27 juin 2018. Le présent avenant à la convention identifie les opérations prioritaires du programme de renouvellement urbain dans le Quartier d'Intérêt Régional (QIR) « Les Evoironnes » à Sochaux. Il s'agit notamment d'opérations de résidentialisation* des immeubles, de la construction de l'offre locative de logements sociaux et de l'aménagement des espaces publics.

L'engagement financier régional s'élève à 2,55 millions d'euros maximum pour le programme de renouvellement urbain pour ce Quartier d'Intérêt Régional (QIR) estimé à 27,8 millions d'euros.

Les trois protocoles d'engagement réciproques et renforcés concernent les contrats de ville 2015-2022 de Besançon métropole, Dijon métropole et Vesoul Agglomération.

- A Besançon, deux quartiers prioritaires sont concernés : Grette et Planoise.
- A Dijon, cinq quartiers ont été retenus comme prioritaires : Le Mail à Chenôve, Les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, Le Bief du Moulin à Longvic, Le Belvédère à Talant. Deux autres sont dits « de veille » : Guynemer à Longvic et le centre-ville de Quetigny.
- A Vesoul, il s'agit du quartier prioritaire Rêpes-Montmarin.

** Résidentialisation : Il s'agit de réorganiser le terrain autour des bâtiments existants afin de créer des parties privatives, à l'image des résidences privées.*

Espaces Nouveaux ; Villages Innovants

La Région soutient les villages innovants avec ENVI

La Région poursuit son soutien aux communes de moins de 3 500 habitants dans le programme ENVI (Espaces Nouveaux ; Villages Innovants). Objectif : favoriser l'arrivée de nouveaux habitants et de services en milieu rural, soutenir les projets renforçant le « vivre ensemble », et mettre en exergue les initiatives innovantes co-construites avec la population. Les projets mettant en avant le développement durable seront privilégiés.

La Région participe ainsi à la réalisation de cinq nouveaux projets dans le cadre du dispositif ENVI, pour un montant total de 153 600 euros :

- La restauration de la fontaine/lavoir de la commune de Raynans (25) et de son éclairage économe en énergie (7 500 euros d'aide régionale) ;
- La création d'une aire de jeux dans le jardin de l'ancien presbytère Recologne (25) et des cheminements piétons à proximité de l'école (21 100 euros d'aide régionale) ;
- La création d'un commerce multiservices à Darcey (21) avec la réhabilitation complète et l'extension d'un ancien bâtiment en pierre (30 000 euros d'aide régionale) ;
- La réfection de la place du village Fontaine la Gaillarde (89) pour aménager un lieu de rencontres et d'organisation de manifestations municipales et associatives (45 000 euros d'aide régionale) ;
- L'aménagement à Revigny (39) d'un tiers-lieu associatif : Le Valtroquet (50 000 euros d'aide régionale).

Transport ferroviaire

Une contribution 2020 d'envergure pour renforcer l'offre TER

Les élus régionaux votent l'avenant 4 de la convention Région-SNCF Mobilités pour l'exploitation et le financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs 2018-2025. Il s'agit de valider le devis 2020 de 229 millions d'euros de SNCF Mobilités.

Cette enveloppe financière régionale attribuée à SNCF Mobilités intègre notamment l'évolution des dessertes au cours du service annuel 2020 et la mise en place (depuis le 28 octobre dernier) du nouveau dispositif de vente de billets de train par téléphone.

Une nouvelle offre sur le Revermont est proposée à compter de l'automne 2020 pour compléter la grille horaire et améliorer la desserte du Jura vers le Nord, l'Est et le Sud de la France. Une desserte complémentaire TER sur l'axe Lons-le-Saunier / Bourg-en-Bresse consistant en la pérennisation d'un aller-retour Lons-le-Saunier / Bourg-en-Bresse permettant d'améliorer notamment les correspondances vers Lyon et au-delà.

Cette contribution est stable, malgré la hausse continue de l'offre depuis le début de la convention, grâce à la forte augmentation du nombre de voyageurs dans les TER de Bourgogne-Franche-Comté.

Energie

Augmentation de capital de la SEM Energies Renouvelables Citoyenne

Dans le cadre de son développement, la SEM Energies Renouvelables Citoyenne (ERC) souhaite augmenter de son capital social par l'émission de nouvelles actions.

Cette augmentation a pour but de permettre notamment au Syndicat mixte d'Energie du Doubs - SYDED - de rejoindre le capital de la SEM, à hauteur de 300 000 euros. La SEM ERC pourra ainsi se développer plus facilement sur le département du Doubs.

L'augmentation de capital serait d'un montant nominal total de 771 000 euros, par émission au pair de 7 710 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 100 euros chacune et serait réservée aux actuels actionnaires :

- la Région, à hauteur de 150 000 euros (pour 1 500 actions nouvelles),
- le SIDEC du Jura, à hauteur de 290 000 euros (pour 2 900 actions nouvelles),
- JURASCIC, à hauteur de 51 000 euros (pour 510 actions nouvelles)

Et au futur actionnaire : le Syndicat mixte d'Energie du Doubs (« SYDED »), à hauteur de 300 000 euros pour 3 000 actions nouvelles.

La société ERCISOL, quant à elle, céderait au SIDEC du Jura 200 actions pour un prix total de 20 000 euros, en dérogation au pacte d'actionnaires.

La Région est entrée au capital de la SEM Energies Renouvelables Citoyenne dès sa création en décembre 2016, à hauteur de 85 000 euros et a apporté 15 000 euros en Comptes Courants d'Associés. **Cette nouvelle opération modifiera la répartition du capital de la société (qui s'élèvera à 1 156 200 euros), la Région passant de 22,07 % de capital à 20,33 %.**

Convention de partenariat 2020-2024 relative aux matériaux biosourcés dans le bâtiment

L'Assemblée régionale approuve la convention de partenariat Région-Etat-ADEME (Agence de développement et de maîtrise de l'énergie) pour le développement des matériaux biosourcés* dans la construction et la rénovation des bâtiments.

Identifié comme le secteur prioritaire pour initier la « dynamique biosourcée », le bâtiment fait ainsi l'objet de la première partie de la Feuille de route régionale pour l'utilisation de matériaux biosourcés en Bourgogne-Franche-Comté 2020-2024.

Courant 2020, ce premier projet devrait s'inscrire dans une démarche plus large englobant les autres secteurs (ameublement, chimie, emballage...).

Cette convention de partenariat formalise la volonté commune des partenaires Région, État et ADEME de développer l'usage des matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation. Elle définit la gouvernance et les engagements de chacun, ainsi que le lancement de premières actions dès 2020 et leurs conditions de mise en œuvre.

Cette convention précise notamment les objectifs stratégiques partagés pour l'action publique en matière de développement des matériaux biosourcés dans la construction.

Ce partenariat permet par ailleurs de répondre à l'ODD 12 "Consommation responsable" en favorisant des matériaux biosourcés, mais également à l'ODD 13 "Lutte contre le changement climatique" en visant une région à énergie positive.

** Matériaux biosourcés : matériaux issus de la biomasse d'origine animale ou végétale. Dans le bâtiment, les matériaux biosourcés les plus utilisés sont le bois, la paille, la chènevotte (chanvre), la ouate de cellulose, le liège, le lin et la laine de mouton.*

Jeunesse

« Aide au permis de conduire » et avantages de la « Carte Avantages jeunes » dans les librairies et les bibliothèques

Pour l'année 2020, les élus votent une dotation de 1,05 million d'euros pour le fonctionnement du dispositif « Aide au permis de conduire » ainsi qu'une enveloppe de 500 000 euros pour permettre aux titulaires de la carte Avantages Jeunes de bénéficier d'avantages dans les librairies et les bibliothèques partenaires.

Aide au permis de conduire

Ce dispositif poursuit le double objectif de soutenir le pouvoir d'achat des jeunes mais surtout de participer à leur insertion sociale et professionnelle par l'accès à une plus grande mobilité géographique. L'aide forfaitaire de 500 euros est accordée sous conditions d'âge, de situation scolaire ou professionnelle, de ressources financières parentales et en contrepartie de 15 heures de bénévolat dans une association. Le bénéficiaire doit être inscrit dans une auto-école de la région.

Les dossiers de demande d'aide sont instruits par la Région en partenariat avec les 26 missions locales du territoire.

Opérationnel pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté dès 2016, le dispositif a connu une évolution majeure lors de l'assemblée plénière du 27 juin 2019 avec l'extension de l'aide à tous les élèves des filières générale et technologique, en plus de la filière professionnelle. L'enveloppe dédiée

au dispositif, d'un montant de 1 050 000 euros, est donc en augmentation prévoyant la prise en charge de 2 000 dossiers pour l'année 2020 contre 1 700 en 2019.

« Avantages librairie et bibliothèque » de la Carte Avantages jeunes

Le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) de Bourgogne-Franche-Comté met en œuvre la Carte Avantages Jeunes au profit de toute personne âgée de moins de 30 ans, quelle que soit sa situation. En plus d'être le partenaire financier majeur de ce dispositif, la Région soutient spécifiquement les avantages proposés dans le domaine du livre.

Elle propose ainsi :

- Le coupon « avantage bibliothèque » qui offre un an d'abonnement dans plus de 80 bibliothèques municipales ou intercommunales partenaires du territoire ;
- Le bon d'achat « avantage librairie » qui offre six euros de réduction sur un livre au choix acheté dans plus de 40 librairies indépendantes partenaires de la région.

Le premier coupon est utilisé par environ 10 000 porteurs de la carte, le second par 40 000 porteurs chaque année.